



ISERE  
38360 NOYAREY

## Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

### CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 16 décembre 2024

#### DELIBERATION N°2024-065

L'an 2024, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

#### PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

#### ABSENTS AYANT

#### DONNE POUVOIR :

Nathalie GOIX pouvoir à Didier PERRIN, Gérard FEY pouvoir à Annie PONTHEUX, Sandrine MOUTIN pouvoir à Yoann SALLAZ-DAMAZ, Aldo CARBONARI pouvoir à Bénédicte GUILLAUMIN, Prazeres RIBEIRO pouvoir à Alfio PENNISI.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 19

---

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

---

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2024**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 04/11/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

---

#### **DELIBERATION N°2024-065 : Cession de bien mobilier - vente du camion-benne Mitsubishi Fuso**

Alfio PENNISI, Rapporteur

**VU** la délibération 2024-054 en date du 4 novembre 2024 concernant la cession de bien mobilier - vente du camion-benne Mitsubishi ;

**CONSIDERANT** les échanges avec le Service de Gestion Comptable de Fontaine qui ont mis en lumière la nécessité d'actualiser le montant de la Valeur Nette Comptable du camion cédé, à hauteur de 37 339,72 € ;

**RAPPELLE** que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

**CONSIDERANT** la délibération n°2021-028 en date du 26 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire,

**CONSIDERANT** les estimations faites pour le véhicule ci-dessous, qui dépassent le montant de 4 600 € ;

La commune de Noyarey souhaite procéder à la vente du camion benne « Mitsubishi Fuso » utilisé par les agents des services techniques, mis en circulation en 2011 et acquis par la Commune en 2016.

Cette démarche participe au développement durable et à la bonne gestion du patrimoine et des finances communaux ; elle s'inscrit dans la volonté de la commune d'une mobilité plus douce et dans le respect de la future Zone à Faibles Emissions de la Métropole Grenoble-Alpes. En effet, il a été procédé en parallèle à l'acquisition d'un camion-benne de marque Piaggio neuf, hybride « essence-GNV » Crit'air1, compatible ZFE, pour remplacer le camion Mitsubishi.

**CONSIDERANT** l'offre d'intention effectuée par « *Albert HAAS Négociant* » au prix de reprise du camion à hauteur de 5 500,00 € ;

**PROPOSE** la vente du véhicule suivant à l'acquéreur identifié plus haut :

Marque	Modèle	Immatriculation	Mise en circulation	Kilométrage (au 29/10/2024)	Numéro d'inventaire	Valeur Nette Comptable
MITSUBISHI FUSO	Canter 3C15N 30	BJ-464-TS	03/03/2011	133 726 km	2016-VEH-2182-001	37 339,72€

**PROPOSE d'ABROGER** la délibération 2024-054 en date du 4 novembre 2024, et **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte de vente correspondant ;

**INDIQUE** que la recette en résultant sera versée au budget municipal, et **AUTORISE** le Maire à passer les écritures de cession correspondantes pour sortir le bien de l'actif ;

**Après en avoir délibéré,**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE SON ACCORD** pour abroger la délibération 2024-054 en date du 4 novembre 2024, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte de vente correspondant et à passer les écritures de cession correspondantes pour sortir le bien de l'actif.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 19**

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20241216-DELIB2024\_065-DE



---

Affiché le : 19/12/2024  
Reçu en préfecture le : 18/12/2024  
Exécutoire le : 19/12/2024

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 18/12/2024

Le Maire,  
Nelly JANIN QUERCIA

